

DEJIC / GL
 Arrêté n° DEJIC23_270226
 Fait à Pau,
 le 26 février 2026
 Objet : Liste d'aptitude
 pour l'accès au grade de
 rédacteur territorial par
 voie de promotion interne
 - dispositif spécifique
 ouvert aux secrétaires
 généraux de mairie (plan
 de requalification) – Année
 2026

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B,
- Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre de Gestion,

ARRÊTE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} mars 2026, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne, dispositif spécifique ouvert aux secrétaires généraux de mairie, pour l'année 2026, les 13 fonctionnaires suivants :

NOM-PRÉNOM	GRADE
BRISÉ Laurence	Adjoint administratif principal de 1ère classe
CAVALHEIRO Nadine	Adjoint administratif principal de 2ème classe
CHARRUYER Dominique	Adjoint administratif principal de 2ème classe
DROUILLARD Denis	Adjoint administratif principal de 2ème classe
JONNET Lydie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
LABARRIERE Isabelle	Adjoint administratif principal de 2ème classe
LABESQUE Marc	Adjoint administratif principal de 1ère classe
MAZAIN Fabienne	Adjoint administratif principal de 2ème classe
OULIE Marion	Adjoint administratif principal de 2ème classe
SARAGUETA Nadège	Adjoint administratif principal de 2ème classe
TOMBINI Delphine	Adjoint administratif principal de 2ème classe
VALOGNES Camille	Adjoint administratif principal de 2ème classe
VIELMAS Sandrine	Adjoint administratif principal de 2ème classe

Article 2^{ème} : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 1^{er} mars 2026. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

Article 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Article 4^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – CS 50543 – 64010 PAU Cedex dans le délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication. La requête peut être déposée sur le site www.telerecours.fr.

**Le Président,
Nicolas PATRIARCHE**



Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont Long

